

YONNE



> LA PARENTALITÉ

CHARTRE DÉPARTEMENTALE



LES FONDAMENTAUX DE LA CHARTE p 5

1. UNE CULTURE COMMUNE DE LA PARENTALITÉ p 5

Définition de la parentalité

La pluralité des fonctions parentales

2. DES VALEURS PARTAGÉES p 6

L'égalité des personnes

Les droits et l'intérêt de l'enfant

Les valeurs républicaines et la laïcité

LES ACTIONS DE SOUTIEN A LA PARENTALITÉ p 8

1. LES OBJECTIFS p 8

Accompagner les parents sans se substituer à eux

Aider les parents à affirmer leur fonction parentale

Consolider les compétences des parents

2. LES PRINCIPES DE MISE EN ŒUVRE p 10

Développer une culture du travail « ensemble »

Assurer une continuité éducative

3. LES ACTIONS INNOVANTES p 12

La rencontre avec les parents

Le travail sur l'intergénérationnel

L'ouverture de l'école aux parents et la réussite éducative

L'adaptation à l'évolution du quotidien des familles

LA CHARTE, UN ENGAGEMENT p 16

LA VIE DE LA CHARTE p 17

ANNEXES – Liste des textes de référence p 18



Préambule

L'accompagnement des parents et le développement de dispositifs visant à soutenir les parents dans leurs rôles éducatifs occupent une part grandissante dans les politiques publiques.

De nombreux interlocuteurs sont présents sur notre département afin de répondre aux parents qui s'interrogent sur le rôle éducatif qu'ils exercent en direction de leurs enfants.

Face aux mutations de la société et à l'évolution des familles dont les trajectoires se complexifient, et pour faire suite aux questionnements des acteurs du champ de la parentalité lors de la journée parentalité organisée par la Caf en 2013, le comité de pilotage de coordination des dispositifs de soutien à la parentalité a retenu le principe de l'élaboration d'une charte. Avec le concours de l'Agence de Développement des Relations Interculturelles pour la Citoyenneté (ADRIC), sous la direction scientifique de Jacqueline Costa-Lascoux, la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations, l'Education Nationale, la Protection Judiciaire de la Jeunesse, l'UDAF de l'Yonne, les communes de Sens, Auxerre, Migennes, Joigny, Tonnerre, Avallon et Saint Florentin, le Conseil Départemental de l'Yonne, la Mutualité Sociale Agricole de Bourgogne et la Caisse d'Allocations Familiales de l'Yonne ont mené une réflexion avec les acteurs du territoire, afin de réaffirmer des valeurs et construire une culture partagée de l'accompagnement de la parentalité.

Cette charte départementale de la parentalité de l'Yonne est une démarche innovante à plus d'un titre. Il s'agit d'une des premières chartes élaborées au niveau d'un département. Elle a été construite en s'appuyant sur la philosophie du Réseau d'Écoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP) et sur la contribution d'un nombre important d'acteurs, représentant les associations, les parents et les professionnels de l'action sociale, favorisant la participation de tous, afin de respecter les spécificités territoriales et d'en garantir la représentativité.

Les parents, en tant que premiers éducateurs, ont été des partenaires à part entière, témoignant de leurs connaissances, compétences et souhaits.

Cette charte a la particularité d'être l'aboutissement d'une dynamique partenariale, gage de fondations fortes pour l'avenir. Elle a été construite à partir d'une démarche proposée et animée par l'ADRIC, à travers des temps de réflexion et de formation.

Le comité remercie l'ensemble des acteurs de la parentalité de leur implication dans ces travaux et souhaite que la charte puisse être un appui au développement de services à destination des parents icaunais. Les acteurs de la parentalité disposeront ici d'un document ressource pour leurs projets et leurs actions au quotidien.

Cette charte se veut être également un outil pour la poursuite des échanges entre les acteurs et les familles des territoires. Elle trouve ainsi sa place au sein du Schéma Départemental de Services aux Familles de l'Yonne, qui présente notamment l'offre de service en matière de soutien à la parentalité en réponse aux besoins des familles.



Les Fondamentaux DE LA CHARTE

La reconnaissance des parents dans leur **dignité de parent** et dans leur fonction de **premiers éducateurs de l'enfant** est fondatrice des actions de soutien à la parentalité. Ces actions ont pour but d'accompagner les familles en respectant la place spécifique du parent. Elles s'appuient sur une culture commune de la parentalité et sur des valeurs partagées, qui fondent **le respect, la bienveillance et la confiance**.



I. Une culture commune de la parentalité

La Parentalité est le **lien** qui unit une personne, le plus souvent adulte, à un enfant, dans l'intérêt de celui-ci et pour lui assurer protection, soin, éducation, développement et bien-être.

Au-delà des droits et des devoirs attachés à l'autorité parentale, la parentalité désigne **un ensemble de fonctions**, que la parentalité soit fondée sur un lien biologique de filiation ou sur un acte de volonté juridiquement reconnu et qu'elle soit exercée par un homme ou par une femme, unis ou non par un acte officiel.

La Parentalité s'exerce et se pratique selon **un long processus, qui commence avant l'arrivée de l'enfant**. Elle entraîne **un ensemble d'obligations** matérielles, sanitaires, juridiques, morales, éducatives et culturelles.

2. Des valeurs partagées

La Charte de la Parentalité prend appui sur des valeurs communes, qui signifient une **culture de l'accueil**, favorisent des diagnostics partagés, guident les actions, permettent la mutualisation des moyens pour le développement et l'éducation des enfants. Il s'agit d'aider les parents à assurer au mieux leur **responsabilité parentale**, à affronter les difficultés, à faire des choix contribuant à la socialisation, au développement et à l'éducation de leur enfant, entendus dans toutes leurs dimensions. Toutefois, leur place dans la société ne se résume pas à celle qu'ils occupent dans leur milieu familial : elle est aussi celle qu'ils ont à tenir en tant que **citoyens**.



La Charte se décline autour de **trois axes** :

➤ L'égalité des personnes

L'égalité des personnes est un principe fondateur de l'action sociale et éducative. Aucun jugement a priori ne doit conduire à qualifier arbitrairement des parents ou des familles en raison de leur origine, de leur lieu de résidence, de leurs traditions ou cultures. L'action sociale et éducative participe de la lutte contre toutes les formes d'exclusion et de discrimination.

Dans le respect de ces principes, il convient d'apprécier les situations et les comportements individuellement, en fonction des parcours, des difficultés rencontrées, des conditions de vie, des besoins, des potentialités des personnes, de leurs demandes et de leurs attentes.

Pour appréhender les situations et proposer des réponses prenant en compte les spécificités de chaque famille, les acteurs de la parentalité s'appuieront sur une démarche interculturelle, sur des partenariats interdisciplinaires et sur des analyses de pratiques, conformes aux règles de confidentialité, de déontologie et d'éthique professionnelles.



➤ **Les droits et l'intérêt de l'enfant**

La parentalité est intimement liée à la notion d'intérêt de l'enfant, telle qu'elle est prévue dans la Convention internationale des droits de l'enfant et dans la législation sur la protection de l'enfance. Avec les parents, les acteurs de la parentalité ont un rôle d'information et de pédagogie, qui permet de coordonner leurs interventions et de favoriser une coéducation associant les parents aux actions engagées.



L'enfant, considéré en tant que personne, dans sa globalité, est au cœur des préoccupations communes des parents et des professionnels. Il réclame à la fois une protection de son intégrité physique et psychique, et la réunion de conditions propres à favoriser son développement vers une autonomie progressive.

➤ **Les valeurs républicaines et la laïcité**

Les valeurs de Liberté, Egalité, Fraternité, et de laïcité sont une source d'inspiration, de continuité et de cohérence dans le travail avec les parents et avec les enfants. La parentalité suppose non seulement la qualité des liens familiaux mais aussi le respect des droits fondamentaux des personnes et de leurs libertés. Les valeurs de la République supposent le choix et le libre consentement dans les actes de la vie privée et la laïcité garantit l'application de la loi civile, quelles que soient les traditions religieuses ou les croyances familiales.

Les acteurs de la parentalité, soucieux d'une réelle diversité culturelle dans un vivre ensemble harmonieux, encouragent les parents et les jeunes à respecter la liberté d'autrui et la conciliation des libertés. Ils appliquent le principe de l'égalité de traitement, quels que soient les origines, le sexe, la nationalité ou la religion des personnes.

Dans leur action éducative et leur intervention sociale, les agents du service public sont tenus d'observer une « stricte neutralité », en « ne privilégiant aucun culte ». Au nom de l'intérêt général, ils expliquent et font respecter la loi et les règlements qui régissent les espaces éducatifs et de loisirs gérés par les collectivités territoriales ou par l'Etat.



Les actions de soutien DE LA PARENTALITÉ

I. Les objectifs

Les actions de soutien à la parentalité ont pour but d'aider les parents à être ou devenir acteurs et responsables de l'éducation de leurs enfants. Elles respectent le large éventail des situations parentales, la diversité des configurations familiales et **valorisent les capacités et potentialités des parents.**

Les actions présentent des solutions adaptées à leurs attentes et à leurs besoins, en mutualisant les ressources et les moyens pour assurer au mieux une sécurité matérielle et psychologique.



➤ Accompagner les parents sans se substituer à eux

L'accompagnement des parents signifie un ensemble de postures professionnelles qui permettent de construire un projet avec eux :

- Intervenir « pour » les parents mais surtout « avec » eux, en donnant tout son sens à la notion de coopération éducative ou de coéducation.
- Aider les parents à exercer leur responsabilité et à faire des choix dans l'intérêt de l'enfant.
- Inclure les parents dans un projet éducatif en tant que partenaires et en tant que citoyens.
- Proposer aux parents des solutions adaptées à leurs attentes et à leurs difficultés.
- Mettre à disposition des parents des outils leur permettant de :
 - les aider à définir leur rôle parental
 - répondre à leurs doutes et à leurs inquiétudes
 - expliquer les principales règles du vivre ensemble

➤ Aider les parents à affirmer leur fonction parentale

- Adopter une attitude de bienveillance avec les parents, pour les réassurer ou les restaurer dans leur rôle.
- S'adapter à la singularité des différents milieux familiaux, de leur histoire, par une meilleure connaissance des trajectoires familiales et de leurs codes culturels et sociaux.
- Mobiliser les parents pour agir en faveur de l'égalité des sexes dans l'exercice et dans la pratique de la parentalité, dans les relations avec et entre les enfants.
- Veiller à ce que les pères trouvent leur place dans les actions.

➤ Consolider les compétences des parents

- Encourager les parents à acquérir et/ou développer des compétences sociales, linguistiques et culturelles permettant le vivre ensemble.
- Aider les parents à prendre des initiatives qui les rendent acteurs de leur vie et de l'éducation de leurs enfants, en leur ouvrant la possibilité de participer à un large choix d'activités, d'ateliers (éducatifs, langagiers, de création), de groupes de parole...
- Aménager des temps d'échange entre parents afin qu'ils puissent partager leurs expériences, se reconnaître dans leurs questions entre pairs et valoriser leurs expériences et leurs compétences.
- Favoriser l'accès aux droits dans toutes les dimensions de la parentalité.



2. Les principes de mise en œuvre

Au-delà des solutions individuelles, le soutien à la parentalité nécessite de définir, à l'échelle territoriale et dans une démarche concertée, les modalités et les critères d'évaluation des actions menées en partenariat. Le soutien à la parentalité peut suivre différentes approches : collectives (lien social, apprentissage avec pairs ...) ou individuelles.

➤ Développer une culture du travail « ensemble »

La rencontre des acteurs de terrain avec des institutionnels et des intervenants extérieurs crée une meilleure compréhension des actions de soutien à la parentalité et une meilleure efficacité de leurs interventions auprès des familles.

La complexité de certaines situations familiales et l'évolution du contexte socio-économique obligent à croiser les regards, confronter les analyses, à « travailler ensemble ». Il s'agit de :

- S'accorder sur une éthique de l'action éducative et sociale dans la relation aux parents.
- Mettre en œuvre des actions permettant aux parents d'exercer leurs obligations parentales, en les informant des lois en vigueur et en les accompagnant dans leur rôle.
- S'accorder sur les principes du travail en partenariat, notamment en travaillant sur les représentations entre acteurs de la parentalité et parents.
- Informer les parents sur les rôles, les fonctions et les compétences des acteurs de la parentalité, sous une forme simplifiée, lisible et accessible.
- Constituer un réseau entre les acteurs de la parentalité et construire des partenariats, institutionnels et associatifs, sur des actions concertées ou communes.
- Mutualiser les moyens et les compétences dans le soutien à la parentalité afin de favoriser l'échange d'informations, fédérer des actions, expérimenter des actions innovantes.
- Développer et partager des outils communs de référence (conceptuels, méthodologiques, matériels ...) pour une meilleure cohérence des actions.
- Organiser des réunions de réflexion et de bilan entre acteurs de la parentalité.
- Sensibiliser et former les nouveaux professionnels arrivant sur le territoire, en leur fournissant les outils pour mieux s'intégrer (Charte de la Parentalité, projets d'établissement, projets de service).



➤ Assurer une continuité éducative

La parentalité se construit dans le temps, ce qui suppose de :

- Concevoir les actions de soutien à la parentalité dans un projet éducatif qui permette d'améliorer les relations parent/enfant au-delà des aides ponctuelles.
- Aménager des passerelles aux moments clés de la vie de l'enfant, des passages d'une institution à l'autre, d'un service à un autre, d'un mode de prise en charge à un autre.
- Rechercher une continuité et une cohérence dans l'action et dans les discours des acteurs, pour favoriser la compréhension et la confiance des familles.
- Travailler plus particulièrement la relation des parents à l'école et à la culture scolaire.
- Renforcer le partenariat avec tous les acteurs qui accueillent les enfants et leurs parents, tels que les accueils de loisirs, le milieu spécialisé du handicap, les activités sportives ...
- Elaborer, de façon concertée, les moyens d'atteindre les parents éloignés ou « invisibles ».
- Prévenir ou atténuer les effets des ruptures familiales.
- Faciliter les démarches des parents, les accompagner dans leurs demandes en les encourageant vers plus d'autonomie.
- Elaborer des modalités de suivi et d'évaluation des actions en respectant les règles de confidentialité.

3. Des actions innovantes

Les acteurs de la parentalité sont garants de la place des parents et veillent à les accompagner tout au long du processus de parentalité. Les moyens pour améliorer le dialogue, restaurer des liens entre parents et enfants, favoriser des relations intergénérationnelles, organiser des échanges entre parents, mieux associer les parents au bien-être et à la réussite de leurs enfants, sont mobilisés dans des actions qui visent à l'acquisition de nouveaux savoirs et savoir-être.



Plusieurs actions menées sur le département de l'Yonne présentent un caractère innovant, avec des activités qui s'adaptent aux réalités des différents territoires. Elles peuvent être regroupées, sans prétendre à l'exhaustivité, autour de quatre axes principaux :

➤ La rencontre avec les parents

Certaines actions incitent à la rencontre de parents (micro-trottoir, activités de loisirs incluant les pères, plateformes d'accueil, groupes de parents). Elles reposent sur un « aller vers » ou sur des formes d'itinérance (ludothèque ou bibliothèque ambulantes), en se saisissant des opportunités de rencontre et en travaillant en réseau d'acteurs. Par exemple, l'organisation de journées festives pour les familles, qui permettent aux acteurs, dans un contexte ludique et convivial, de faire connaître leurs actions.

Les services proposés s'inscrivent dans une culture de l'accueil, qui crée une dynamique de la relation. Au-delà de la diffusion d'informations, il s'agit d'accompagner les parents dans leurs démarches, d'ouvrir des espaces de parole, de donner envie de communiquer avec d'autres parents, avec des bénévoles et des professionnels en utilisant différents supports de communication.

Une façon originale d'aborder les familles : les ateliers massage du bébé. La Protection Maternelle et Infantile propose aux nouveaux parents des ateliers d'initiation au massage du bébé. Animées par deux infirmières puéricultrices, des rencontres par petits groupes de parents avec leur bébé de moins de 6 mois, permettent de s'approprier des gestes simples pour entrer en relation d'une manière différente avec leur enfant : détente, bien-être, apaisement des pleurs et coliques, moment de plaisir partagé, échanges avec d'autres parents. Ces ateliers sont organisés sur Auxerre et Migennes durant une heure, renouvelée sur 2 à 3 séances.

➤ Le travail sur l'intergénérationnel

Les acteurs de la parentalité favorisent les échanges entre générations, notamment :

- Dans le cadre « d'espace séniors », en proposant des activités conviviales (confection de plats, jeux de société ou initiation des séniors aux nouvelles technologies par les jeunes) pour créer une qualité de relation.
- L'opération « Un, deux, trois albums » propose à des élèves de présenter et de lire des albums dans une bibliothèque en direction d'un public de retraités.

En s'appuyant sur cet échange entre générations, les élèves montent ensuite un spectacle en présence des familles.



➤ L'ouverture de l'école aux parents

Un projet partenarial Caf/Éducation Nationale, organisé autour des 3 cycles, a pour objectif de favoriser la rencontre entre acteurs de la parentalité et enseignants sur l'ensemble du territoire. Il s'agit d'aider les parents dans leurs relations à l'école, de permettre de mieux comprendre les objectifs et les enjeux de chacun, de favoriser la connaissance et le travail en partenariat en proximité. Il s'agit également de mieux saisir les attentes des parents afin d'instaurer une relation de confiance.

En lien avec le centre social de proximité, des parents (repérés et accompagnés) sont accueillis dans le collège et formés à la connaissance et à l'usage de « liberscol ». Cette formation se déroule en petit groupe et les parents sont accueillis sur plusieurs sessions. C'est aussi l'occasion de discuter et de répondre aux questions des parents sur l'organisation du collège.

Un programme de réussite éducative, outre ses activités dédiées, projette la création d'un lieu ressource dans un objectif de prévention précoce des difficultés familiales. C'est l'occasion d'une réflexion sur les critères de fragilité, de précocité, de confidentialité et les modalités d'implication des parents.



➤ L'adaptation à l'évolution du quotidien des familles

Les professionnels font évoluer leurs interventions et revisitent leurs pratiques, qu'il s'agisse de prendre en compte l'évolution des familles ou de travailler sur de nouvelles problématiques comme la relation des jeunes aux écrans.

Le Collectif pour la Petite Enfance regroupe les professionnels de la petite enfance de tout un territoire. Ce collectif de réflexion et d'action se réunit mensuellement pour favoriser le travail en partenariat, permettre une analyse et l'harmonisation des pratiques, assurer une connaissance et une communication auprès des parents sur les structures concernées, en véritable synergie. Le but est d'améliorer l'accueil du parent et de son enfant dans les structures, mais aussi de renforcer la qualité de la relation parent-enfant. Le collectif pratique un constant questionnement sur l'évolution des familles et de leurs spécificités.



La mise en place d'un Pôle petite enfance, service regroupant les acteurs parentalité sur une commune (relais des assistantes maternelles, lieu d'accueil enfant/parent ...) dans un même espace, est un projet qui tend à lutter contre l'isolement et à favoriser des actions communes. Mutualisant des moyens sur un quartier prioritaire, il a pour but d'éviter la dispersion des services, de proposer une offre à l'échelle de la ville, d'encourager l'implication des habitants, au plus près de leurs besoins, et en recherchant une mixité sociale.



Certaines actions en direction des enfants partent de leur intérêt pour les écrans (ordinateur, portable, tablette, jeux vidéo). Il s'agit en effet « d'aller là où sont les enfants et là où ils se sentent bien ». Avec des sketches, des débats, un travail sur Facebook, des actions peuvent être menées avec des enfants et des adultes. Le travail autour des écrans met en relation les enfants et leurs parents mais aussi les parents entre eux, créant ainsi un espace de parole. En effet, les entretiens en face à face ne suffisent pas à découvrir et à traiter la complexité des évolutions sociétales.



Le projet «**Ê(n)tre-parents** » s'adresse à tous les parents ayant un ou plusieurs enfants dont l'un d'entre eux a moins de trois ans, ainsi qu'aux futurs parents. Il a été construit de façon partenariale avec les professionnels du Conseil départemental, de la Caf, de la mission locale. Il se déroule tous les 15 jours au centre social sur une durée de 6 mois. Des modules d'information et des groupes de parole animés par des professionnels :

- Offrent à de jeunes parents un espace d'échange entre parents et avec des professionnels,
- Valorisent les compétences des parents et en mobilisent de nouvelles,
- Constituent un lieu de soutien et de réassurance,
- Aident à prendre conscience de la place et du rôle de chacun au sein de la famille,
- Permettent aux parents de trouver des réponses à leurs questions, sur des thèmes tels que le sommeil, l'autorité.

Les actions présentées ici ont toutes en commun de s'accompagner d'une réflexion sur les méthodes de travail, afin de mieux tenir compte des attentes et des besoins des familles, d'améliorer le diagnostic des difficultés rencontrées et recherchent les pratiques à faire évoluer, comme la rencontre entre les parents, ou la mutualisation des expériences.



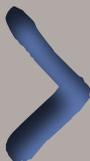
La charte

UN ENGAGEMENT

La Charte départementale de la parentalité constitue un engagement moral. Elle a vocation à fédérer les acteurs de la parentalité sur l'ensemble des territoires de l'Yonne.

- Elle rend plus lisible et concrète une mobilisation collective pour une meilleure information et une coopération entre les acteurs.
- Elle vise à favoriser plus d'égalité entre les territoires dans le respect de leurs spécificités.
- Elle développe de façon opérationnelle la philosophie du REAAP qui fait des parents des acteurs à part entière.
- Elle incite à la constitution d'un réseau et à la construction de partenariats autour d'actions communes.
- Elle engage à une réflexion entre partenaires sur la restitution des travaux auprès des familles, notamment sur l'accessibilité et l'application de la Charte dans les différents territoires.
- Elle est le support d'une sensibilisation de tous les acteurs et des familles à la problématique de la parentalité portée par le REAAP.





La vie DE LA CHARTE

➤ **Promouvoir la charte dans les territoires en accompagnant sa diffusion**

- Au près des acteurs de la parentalité
 - En organisant un séminaire de présentation de la charte
 - En adressant la charte à l'ensemble des acteurs de la parentalité
- Au près des parents
 - En construisant une communication adaptée aux familles ; par exemple, un livret et une affiche à mettre dans les lieux d'accueil des parents et des familles, une communication dans les médias institutionnels, une mise en situation présentant les principes de la charte...

➤ **Favoriser l'utilisation de la charte dans les territoires**

- En l'inscrivant dans le REAAP, notamment dans le cadre de l'appel à projet. Une structure souhaitant adhérer au REAAP s'engagera de façon formelle à respecter les valeurs et principes de la charte
- En l'inscrivant dans les différentes démarches d'accompagnement des territoires (Schéma de Service aux Familles, Conventions Territoriales Globales, schémas départementaux...), comme un levier de réflexion autour de l'accompagnement des parents
- En invitant les collectivités territoriales à s'appuyer sur la charte, notamment celles souhaitant développer des actions de soutien à la parentalité et accompagner les services dans la définition d'actions ou de projets

➤ **Fédérer les acteurs de la parentalité autour de la charte**

- En soutenant l'organisation de réseaux par territoire, notamment via le REAAP, pour une réflexion partagée autour de la mise en œuvre de la charte
- En promouvant l'utilisation de la charte pour la construction des actions locales et/ou partenariales
- En considérant la charte comme une base de réflexion permanente des acteurs de la parentalité qui réinterrogent régulièrement leurs pratiques et leurs postures, au regard de l'évolution des souhaits et besoins des parents



ANNEXES

- **La convention internationale relative aux Droits de l'Enfant (1989)**
- **La parentalité positive – Conseil de l'Europe, la Recommandation (2006)** relative aux politiques visant à soutenir une parentalité positive encourage les Etats à reconnaître l'importance des responsabilités parentales et la nécessité d'apporter aux parents un soutien suffisant pour élever leurs enfants. Elle recommande aux Etats membres de prendre toutes les mesures législatives, administratives et financières appropriées pour créer les conditions les plus propices à l'exercice de la parentalité positive.
- **La circulaire DIF/DAS/DPM n° 99/153 du 9 mars 1999** qui a pour objet la création des Reaap pour soutenir les parents dans leur rôle éducatif par l'échange, l'entraide et la solidarité entre parents. La « charte des initiatives pour l'écoute, l'appui et l'accompagnement des parents », annexée à la circulaire fixe les principes d'action et d'animation.
- **La circulaire n° DGCS/SD2C/DPJJ/SAD-JAV/DGESCO/SG-CIV/DAIC/2012/63 du 07 février 2012** relative à la coordination des dispositifs de soutien à la parentalité au plan départemental, pose les bases d'une organisation départementale qui simplifie et rationalise le pilotage des dispositifs en associant l'ensemble des partenaires parties prenantes à cette politique.
- **La circulaire n° DGCS/SD2C/2015/8 du 22 janvier 2015** relative à la mise en œuvre de schémas départementaux des services aux familles, dont l'objet est de parvenir à un diagnostic commun des besoins sur le territoire et à un plan de développement concerté des services aux familles qui vise un double objectif : développer des services aux familles (solution d'accueil pour les jeunes enfants et dispositifs de soutien à la parentalité) et réduire les inégalités territoriales.

Les partenaires sont remerciés
pour leur participation active à l'élaboration de la charte :

Le Conseil Départemental de l'Yonne

La ville de Sens

Association des Mots Doux pour nos Loulous de Coulanges-sur-Yonne

Maison de l'autisme 89

L'Éducation Nationale

La Protection Judiciaire de la Jeunesse

Le CCAS d'Auxerre

Le centre social de Joigny

La ville d'Auxerre

La maison des adolescents

Le multi accueil de Courson les Carrières

Le CCAS de St Florentin

Le centre social de la Communauté de Communes Yonne Nord

La ville de Migennes

Le multi accueil de Villeneuve sur Yonne

La Caisse d'Allocations Familiales

La commune de Soucy

La DDCSPP

-

Les membres du comité de pilotage remercient l'ADRIC et Mme Jacqueline
Costa Lascoux pour leur accompagnement dans l'élaboration
et la rédaction de cette charte de la parentalité.



ADRIC (Agence de Développement des Relations Interculturelles pour la Citoyenneté)
7, rue du Jura 75013 Paris
Tel : 01 43 36 89 23
Courriel : adric@adric.eu
Site : www.adric.eu

-

Conception graphique : Cécile Chaussier - 06 86 77 21 67

Impression : ADN Impression - 03 86 41 95 20

> CONTACT

espacefamilleauxerrois.cafauxerre@caf.fr
espacefamilleavallonnais.cafauxerre@caf.fr
espacefamillesenonais.cafauxerre@caf.fr
www.yonne.caf.fr
www.reaap89.org

